

n°104 • juin 2024

www.mairie-bouloc.fr



Bouloc, les nouvelles

SOMMAIRE

p2 Édito • p4 Réunion publique • p6 Fête des ALAE • p8 Bouloc entre nos mains • p10 Budget • p12 Sinistrés de la sécheresse • p14 Cheminement route de Villaudric • p17 Cérémonie du 24 août 2024 • p18 Vie associative • p20 Vie économique • p22 Patrimoine

LE MOT DU MAIRE

L'édito de Serge Terrancle

Chères Boulocaines,
Chers Boulocains,

Le mois de juin est déjà là et emmène avec lui son lot de festivités et de moments privilégiés à partager : Fête de la musique, fête des ALAE, gala du BAG, bourse multi-collections, différentes fêtes de fin d'année de nos clubs et associations et bien évidemment, notre fête locale.

Si nous pouvons remercier celles et ceux qui se mobilisent pour la réussite de ces événements, la meilleure récompense pour encourager les organisateurs reste d'y participer. Ils sont l'occasion de renforcer nos liens, de partager des souvenirs et de célébrer ensemble notre belle commune.

Nos associations sportives ont pour cette saison encore porté haut et fort les couleurs de Bouloc. D'excellents résultats ont été enregistrés pour une majorité d'entre elles : je pense au VBB basket, à l'USBSSC football, au Futsal, au judo, etc.... Je remercie tous les bénévoles qui se battent au quotidien pour maintenir ces associations et font progresser nos enfants jusqu'à obtenir ces beaux résultats. Certaines équipes vont, l'année prochaine, évoluer en division supérieure. J'aurais l'occasion de féliciter ces joueurs et ces dirigeants lors d'une cérémonie pour les sportifs et bénévoles méritants à l'occasion du prochain Forum des associations.

Pour un village, les souvenirs sont aussi synonymes de mémoire collective. Le 24 août prochain, Bouloc s'associera cette année encore à Villaudric pour commémorer plusieurs pages sombres de notre histoire locale : la déportation et l'extermination de la famille juive Komornik, la fusillade qui a coûté la vie à 4 Résistants Lotois sur la route de Fronton puis le massacre de 19 habitants devant l'ancien café à Villaudric. S'ils inspirent de douloureux souvenirs aux plus anciens d'entre nous, ces sombres épisodes doivent aussi être portés à la connaissance des plus jeunes. En cette année 2024, notre commune a également été « labellisée » dans le cadre de la mission des

80 ans de la Libération.

Les dernières semaines de l'année scolaire sont également l'occasion de préparer la rentrée des classes.

Depuis février, aux côtés des parents d'élèves et de la Directrice, la municipalité est mobilisée afin de maintenir le nombre de classes à l'école élémentaire. Au moment où je vous écris : rien n'est confirmé pour la fermeture ou non d'une classe, j'ai bon espoir car de nouveaux arrivants viennent compléter les effectifs.

Très actifs durant leur mandat, les jeunes élus du CMJ (Conseil municipal de jeunes) voient leur mandat arriver à terme. Dès la rentrée, nous recontacterons le principal du collège et la directrice de l'école élémentaire pour mettre en place de nouvelles élections.

Après la réfection de la toiture de l'église, les travaux d'agrandissement du cimetière ont commencé. Nous avons déposé le permis de construire pour le complexe culturel. Cet équipement très attendu sera composé d'une salle polyvalente, d'une médiathèque réunies par un théâtre de verdure. Nous pensons également à notre jeunesse, qui a été trop souvent oubliée. Ainsi, la rénovation des parcours sportifs et la création d'une aire de fitness viendront compléter les différents équipements du complexe sportif.

Un mot enfin sur les rencontres mensuelles que nous avons mis en place pour venir échanger avec vous sur le terrain. Artisans, commerçants, citoyens, associations, services municipaux : le Maire et ses adjoints continueront de venir vous rendre visite pour découvrir plus en détails vos activités, entendre vos attentes et d'y répondre au mieux.

Je vous souhaite de bonnes vacances et un excellent été à Bouloc !

Serge Terrancle
Maire de Bouloc



Prendre rendez-vous avec vos élus

Veillez contacter l'accueil de la mairie par téléphone au **05 62 79 94 94** ou par e-mail sur accueil@mairie-bouloc.fr

Agenda



Juin

28/06 ▶ Fête de l'ALAE élémentaire
à 19 h 30 - Complexe sportif

29/06 ▶ Gala du spectacle de danse du BAG
à 20 h 00 - Bascala

30/06 ▶ Bourse multi-collections
de 09 h 00 à 18 h 00 Complexe sportif
organisée par l'association Club Philatélique

Juillet

04/07 ▶ Petit déjeuner "Vie économique"
à 08 h 00 - Salle des fêtes

du 12 au 15/07 ▶ Fête locale
Esplanade de Verdun

17/07 ▶ Collecte de sang
de 14 h 00 à 19 h 00 - Salle des fêtes
organisé par l'ADSB

Août

24/08 ▶ 80 ans de la Libération
Dépôt de gerbes en mémoire de la famille juive Komornik à l'esplanade de Verdun et commémoration du massacre des Résistants Lotois sur la route de Fronton

Septembre

02/09 ▶ Rentrée scolaire pour les écoles maternelle et élémentaire

07/09 ▶ Forum des associations
de 14 h 00 à 17 h 00
Complexe sportif

15/09 ▶ Vide-dressing
Parking du Complexe sportif
organisé par l'association Joie de Vivre

21/09 ▶ "Bouloc entre nos mains"
3^e édition
de 09 h 00 à 12 h 00 - Salle des fêtes

État civil

Naissances

Achille RAKOTONIRINA
le 19/03/2024

Alyah BENSLIMANE
le 21/03/2024

Louise LANASPEZE
le 21/03/2024

Inaya NAKACHE
le 22/04/2024

PACS

Alexandre GAUDRY
et Pauline MOREL
le 06/03/2024

Émilie DAUDET
et Arnaud VERHULST
le 15/03/2024

Mariages

Arnaud CHASSANIS
et Aurore GUADAGNA
le 16/03/2024

Anaïs MOURET
et Mathieu MIRONÉ
le 07/05/2024

Karine LAUNAY
et Florian CUTAYA
le 11/05/2024

Décès

Jean CALVET
le 21/02/2024

Michel LARBRE
le 05/04/2024

Renée NEYROU
épouse COURSOLE
le 27/04/2024

Frédéric SERRANO
le 11/05/2024

Yvonne VERDIER
épouse MARTINEZ
le 14/05/2024

Jacques VIDART
le 21/05/2024

Maria DA CRUZ
épouse CARRIÇO
le 29/05/2024

Pharmacies de garde

Pour connaître les pharmacies de garde,
appelez le **résogardes : 3237**

Liste sous réserve de modifications*

Dimanche 16 juin
Pharmacie Lourtau-Guilhot
77 rue Jean Jaurès à Fenouillet
05 61 70 06 63

Dimanche 23 juin
Pharmacie de la Gravette
14 place de la République à Gagnac sur Garonne
05 61 35 92 88

Dimanche 30 juin
Pharmacie de la Mairie
3 rue de l'Eglise à Castelginest
05 61 70 16 15

Dimanche 7 juillet
Pharmacie de la Mairie
66 bis route de Fronton à Saint-Alban
05 61 70 03 89

Dimanche 14 juillet
Pharmacie de la Fontaine
Rue de la Fontaine à Montberon
05 61 74 44 55

Dimanche 21 juillet
Pharmacie Albus
18 place de la République à Bruguières
05 62 79 14 49

Dimanche 28 juillet
Pharmacie du Château d'eau
5 place Nougéin à Aucamville
05 62 75 21 91

Dimanche 4 août
Pharmacie de Saint-Génies
2 rue des Cimes – Local A12
à Saint Génies Bellevue
05 61 74 69 30

Dimanche 11 août
Pharmacie du Barry
Centre Commercial du Barry à Gratentour
05 61 82 37 64

Jeu 15 août
Pharmacie de la Tour
25 route de Pechbonnieu à Castelginest
05 62 75 27 15

Dimanche 18 août
La Grande Pharmacie
Route de Saint-Sauveur à Saint-Jory
05 61 35 50 14

Dimanche 25 août
Pharmacie des Arts
83 route de Fronton à Aucamville
05 61 70 26 15

Dimanche 1^{er} septembre
Pharmacie Centrale
15 avenue des Chalets à Launaguet
05 61 74 04 57

Dimanche 8 septembre
Pharmacie du Pont de l'Hers
36 route de Bessières à Launaguet
05 61 74 85 34

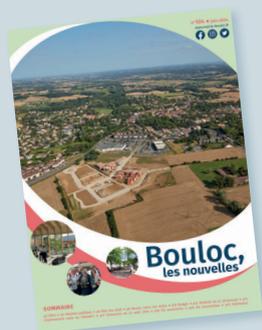
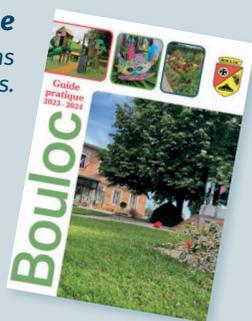
Dimanche 15 septembre
Pharmacie des Vitarelles
3 route de l'Hers à Lespinasse
05 61 82 03 82



**Vous souhaitez tout savoir sur la commune en temps réel ?
Voici toutes nos publications et où les trouver...**

Guide pratique

Il est distribué dans
vos boîtes aux lettres.



Bulletin municipal

Vous le tenez entre vos mains,
c'est un trimestriel, il est distribué
dans vos boîtes aux lettres.

Affichage publicitaire

Rue de la Tuilerie (2), rue Jean
Jaurès (2).



Affichage municipal

Bibliothèque, ancienne cantine
scolaire, La Poste, le parking de la
Mairie et celui de la Maison des
Associations.



Affichage lumineux

(Rue Jean Jaurès : rond-point du
supermarché et square Saint-Yves)



Presse locale

La Dépêche du Midi (quotidien)
et Le Petit Journal (hebdomadaire)



Les réseaux sociaux

Facebook (Bouloc31, Boulocvieeco,
les marchés de Bouloc 31...)
Instagram (Boulocmaville), Twitter
(bouloc31)



Site internet de la commune
www.mairie-bouloc.fr

Aire de covoiturage

Sur le parking du Cimetière, une signalétique aux couleurs du Conseil Départemental est en place. Cette information indique aux usagers extérieurs de la commune la présence d'une aire de covoiturage répertoriée. Cette aire, située au Chemin du Moulin à Vent, a une capacité de 32 places. La mairie de Bouloc encourage à réduire l'usage de la voiture individuelle et à se placer prioritairement à cet endroit.

Vous retrouverez toutes les aires de covoiturage du territoire sur l'application Covoitéo.



Réunion publique pour l'Esplanade de Verdun

La municipalité compte sur vous pour partager vos avis sur le futur aménagement de l'esplanade de Verdun.

Une nouvelle réunion publique est fixée au mercredi 26 juin 2024 à 20h à la Salle des Fêtes de Bouloc. Le bureau d'études AXE Infra fera une présentation des différentes propositions aux habitants. Trois réunions ont eu lieu en avril et en mai dernier afin de recueillir les propositions des riverains, des commerçants et plus largement l'ensemble des habitants. Ce lieu de vie devrait changer de visage dans les années à venir.



Les chiens sont interdits sur les terrains sportifs.

L'Opération Tranquillité Vacances

À l'approche de l'été, la police municipale et la gendarmerie nationale réactivent « l'Opération Tranquillité Vacances ». Les forces de l'ordre effectuent des patrouilles dans le cadre de leurs missions. Ce service de sécurisation permet aux vacanciers de s'absenter sereinement.

En cas d'anomalie, les bénéficiaires de ce service sont garantis d'être informés en personne ou par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Afin de bénéficier du dispositif, il est nécessaire de faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir au moins 2 jours) auprès de la police municipale.

Des mesures simples peuvent dissuader les voleurs :

- ▶ Fermer les accès de votre domicile même pour une absence de courte durée
- ▶ Demander à un proche de retirer régulièrement le courrier de la boîte aux lettres et d'ouvrir les volets de temps à autre
- ▶ Éviter d'annoncer vos dates de départ sur les réseaux sociaux
- ▶ Veiller à ne laisser aucun moyen qui puisse être utilisé pour entrer par effraction

La police municipale reste à votre disposition au 05 62 10 73 45



Les chiens sont tenus à être en laisse au Complexe sportif de Bouloc par l'arrêté permanent n°04/10 en date du 13 février 2004.

Taille des haies : ce que dit la loi !

Pendant la période de nidification des oiseaux, il est fortement déconseillé aux agriculteurs, ainsi qu'aux particuliers et aux collectivités, d'effectuer des travaux sur les haies. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août.

Les contrevenants sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende pour atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques et pour destruction de leur habitat, sans préjudice d'éventuelles retenues au titre de la conditionnalité sur les aides de la Politique Agricole Commune.

Contrairement au secteur agricole, aucune loi n'interdit la taille des haies pour les particuliers ou les collectivités. Néanmoins, l'Office Français de la Biodiversité recommande de respecter cette période pour préserver la biodiversité.

Les haies abritent de nombreuses espèces protégées par le Code de l'Environnement ou non. De plus, elles jouent un rôle crucial dans la prévention des risques naturels tels que les coulées de boue et les inondations. Elles agissent également comme des brise-vent. Leur taille ou leur arrachage pourrait occasionner d'importants dommages à l'environnement.



Un nouveau calendrier des vaccinations pour 2024

Le calendrier des vaccinations pour 2024 a été rendu public par le ministère de la Santé. Il recommande une meilleure prise en charge des infections à pneumocoque et à méningocoque, ainsi que de la rougeole et du zona. La Haute autorité de santé souligne l'augmentation du nombre de cas d'infections invasives à méningocoque en France.

La vaccination tétravalente ACWY est fortement conseillée, que ce soit pour les nourrissons ou les adolescents âgés de 11 à 14 ans. Les individus âgés de 15 à 24 ans peuvent bénéficier d'un rattrapage vaccinal. À l'heure actuelle, seul le sérotype B était concerné.

La vaccination contre les sérotypes ACWY et B chez les nourrissons sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025, une fois les textes réglementaires publiés.

Pour rappel, le processus de vaccination comprend 6 rendez-vous et 10 injections (avec des vaccins combinés) pour se protéger contre 11 maladies au total. L'obligation vaccinale concerne tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le calendrier vaccinal est à consulter sur le site gouvernemental service-public.fr.

À noter

La mairie de Bouloc passe en horaire d'été du 9 juillet au 26 août 2024.

Les services administratifs seront ouverts du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30. À l'occasion du 15 août, la mairie sera fermée exceptionnellement du jeudi 15 au dimanche 18 août 2024.

Vivre ensemble



Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou tout autre type de déchets est interdit toute l'année. Les déchets doivent être évacués en déchèterie. Il existe des solutions alternatives : broyage, compostage ou encore paillage.

Tout dépôt sauvage

est interdit y compris hors des conteneurs. En cas de non-respect, une amende de 32 à 1500 € suivant le type de dépôt sera appliquée au contrevenant.

Nuisances sonores

Vivre en paix avec ses voisins, n'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et pensons à nos voisins !

- Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 19 h 30
- Samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00
- Dimanches et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00 et 16 h 00 - 18 h 00

Je garde ma commune propre avec les bornes de propreté canine

- Vieux stade
- Rue du Vigé (proche banc)
- Esplanade de Verdun
- La Poste (entrée et en bas de l'espace vert)
- La Mairie (côté boîte à livres)
- Rue Jean Jaurès (côté rond-point des Pélissières)
- Complexe sportif



Une maintenance est assurée tous les 15 jours.



Préinscription 2024-2025 (cantine / ALAE / ALSH)

Depuis le 13 mai 2024, la campagne de préinscription 2024 – 2025 (Cantine / ALAE / ALSH) a débuté sur le Portail Famille : bouloc.les-parents-services.com.

Vous devez effectuer les démarches auprès du service municipal avant le 28 juin 2024.

Les documents à déposer sont les suivants :

- ▶ La Fiche sanitaire 2024-2025
- ▶ Attestation d'assurance scolaire périscolaire (Alae) et extrascolaire (Alsh) garantissant la responsabilité civile et individuelle accident obligatoire
- ▶ Copie des vaccins à jour
- ▶ Attestation CAF ou MSA mentionnant le quotient familial ou avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

La mairie de Bouloc entretient un lien permanent avec les établissements scolaires grâce au Portail Famille.

À noter

Date de rentrée

La rentrée scolaire des élèves de la zone C a lieu **le lundi 2 septembre 2024**.

Afin de préparer l'accueil des enfants, les ALAE seront fermés du mercredi 28 au vendredi 30 août.

Les passerelles de l'enfance

Les « passerelles » sont des temps forts indispensables pour l'intégration des enfants au sein des différentes structures. Ces animations permettent d'appréhender le fonctionnement de chaque établissement.

Depuis le mois de mai, de nombreuses passerelles ont été mises en place entre la crèche et l'ALAE, la maternelle et l'élémentaire, et l'élémentaire et le CAJ. L'animatrice Valérie CANAC a rencontré les jeunes Boulocains à la crèche Babillage pour une première prise de

contact. Ensuite, les enfants ont profité d'une journée type pour découvrir l'ALAE. Le 17 juin, ils ont passé une journée entière à l'élémentaire sur le temps scolaire et périscolaire.

Cette transition s'effectue également pour les élèves de CM2 avec le Centre d'Animation Jeunesse. Les animateurs des deux structures interviennent conjointement sur des activités thématiques telles que la « Journée du centre », le « Bal du CM2 » ou le « Théâtre d'Impro ».

La semaine des Écodéfis

La « Semaine des Écodéfis » est devenue un rendez-vous incontournable du mois de mai. Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont réalisé les défis fixés par les sept écodélégués de l'école élémentaire Antoine Bernès de Bouloc. L'objectif est de sensibiliser les enfants et leur famille aux enjeux environnementaux. Cette année, les missions ont mis l'accent sur les économies d'eau et d'énergie. Les enfants ont restreint leur utilisation

électrique lors de la « Journée Sans Électricité ». Chaque bonne action a été récompensée par l'attribution d'un point. Le maire Serge TERRANCLE, et Francis BENARROUS, conseiller délégué de l'ALAE, ont assisté au troc aux plantes. Cet événement ludique et interactif a attiré de nombreuses familles. Ces échanges à la sortie de l'école élémentaire ont permis de découvrir de nouvelles espèces végétales.



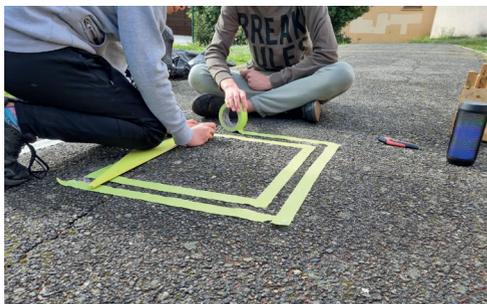


FRANCIS BENARROUS

Conseiller Délégué en charge de l'ALAE/ALSH
et du Conseil Municipal des Jeunes

Chantier du Centre Animation Jeunesse

Pendant la première semaine des vacances de printemps, le Centre d'Animation Jeunesse a aménagé de nouveaux espaces de jeux. Le chantier « Peindre c'est écrire



avec de la lumière » a offert plusieurs parcours ludiques aux élèves Boulocains de l'école élémentaire Antoine Bernès.

Ils ont ajouté aussi des couleurs éclatantes aux tracés existants de l'ALAE Élémentaire. Grâce à ces réalisations, les participants peuvent financer leur séjour d'été. Chaque heure passée sur le chantier entraîne une augmentation de la cagnotte virtuelle des jeunes adolescents. En participant à ces initiatives, le Centre d'Animation Jeunesse donne un sens à l'implication dans la vie de la cité.



La fête des ALAE

Les ALAE célèbrent la fin de l'année scolaire en juin.

La fête de l'ALAE Maternel a eu lieu le vendredi 14 juin à partir de 18 h 30 à l'école maternelle. Jeux de société, course à l'œuf et planche à savon étaient au programme de cette soirée "Kermesse".

L'évasion sera la thématique de la fête de l'ALAE Élémentaire.

L'événement aura lieu le vendredi 28 juin à 19 h 30 au Complexe Sportif.

Un voyage imaginaire vous attend à travers de nombreuses animations : danse, scénette de théâtre...

Concours de dessin

Dans le cadre de la Journée de la Tonte, la municipalité a organisé le concours de dessin "Dessine-moi un mouton". Le 7 avril dernier, les œuvres des enfants ont été présentées au Séchoir à Briques. Chaque participant devait représenter un mouton dans un environnement. Les trois premiers gagnants seront repartis avec un livre en lien avec l'animal et la Grande Transhumance.



Serge Terrance a rencontré les agents de la cantine à la fin du service.

Un déjeuner à la restauration scolaire

Serge Terrance, maire de Bouloc, a invité hier midi les agents et élus du service Enfance à un déjeuner à la restauration scolaire. Notre cheffe Stéphanie a

présenté les nouvelles recrues déjà à l'œuvre depuis plusieurs semaines. Cette nouvelle brigade a à cœur de proposer des plats équilibrés "faits maison".



Une nouvelle conseillère au CCAS

Mathilde Rivayrand succède à Anaïs Palmiero au Centre Communal d'Action Sociale de Bouloc. Titulaire d'un BTS Économie Sociale Familiale et d'un Diplôme d'Etat, elle met son expertise et son savoir-être au service des Boulocains. Dès son arrivée le 21 mai dernier, elle a assuré les différentes missions en

présence de sa prédécesseuse. Depuis, elle a assisté à son premier atelier cuisine et à l'ouverture des jardins solidaires. Mathilde a à cœur de vous accompagner dans vos démarches quotidiennes.

Vous pouvez contacter le CCAS au 05 62 79 94 88 ou par mail à ccas@mairie-bouloc.fr.

Plan canicule

Pour faire face à un risque exceptionnel, la Mairie dispose d'un registre nominatif permanent pour recenser les personnes vulnérables. Les Boulocains inscrits seront enregistrés dans le registre du plan d'alerte et d'urgence départemental géré par le préfet. Cela concerne les personnes :

- ▶ Âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- ▶ Âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- ▶ Adultes handicapés et isolés résidant à leur domicile
- ▶ Sous oxygène

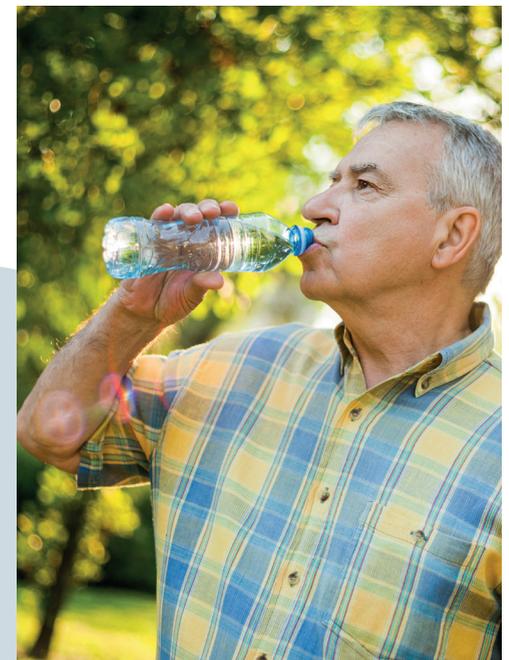
Cette inscription facultative ne concerne que les personnes vulnérables du fait de leur isolement. Une demande de radiation peut

être réalisée à tout moment et sur simple demande (le droit d'accès et de rectification s'exerce dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Il est essentiel de notifier toute modification concernant ces informations, afin de mettre à jour les données et de vous contacter rapidement en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site mairie-bouloc.fr, rubrique Action Sociale.

En cas de difficultés, nous vous invitons à prendre contact avec le CCAS de Bouloc au 05 62 79 94 88.



Loto solidaire

Le 31 mai dernier, le loto solidaire a rassemblé plus de 150 personnes. Pour obtenir un carton, chaque participant devait apporter une denrée. Cet événement a été initié par les agents de l'ALAE Élémentaire. Les produits récoltés ont été distribués à l'association Le Trèfle à 4 Feuilles. Il y a eu douze parties jouées au total. La vie économique de Bouloc, et plus largement du Frontonnais, a fortement soutenu cette belle opération. Le service Enfance a reçu 2 100€ de lot grâce à la générosité des entreprises.

“Bouloc entre nos mains”

L'événement écoresponsable *Bouloc entre nos mains* aura lieu le samedi 21 septembre 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 à la *Salle des Fêtes de Bouloc*. Cette troisième édition adopte un format inédit pour sensibiliser davantage sur les enjeux environnementaux. La Communauté de Communes du Frontonnais et le syndicat mixte Decoset exposeront les différentes mesures à prendre pour assurer le tri quotidien des déchets. L'association bruguiéroise La Boîte à Utiles vous préconisera des astuces pour réparer les objets défectueux. Nous retrouverons Le Clos des Cocottes autour d'une « Disco Soupe ». Par cette animation, l'association lutte contre le gaspillage alimentaire notamment par la préparation des fruits et légumes dits « moches ». La collecte des déchets reste la ligne directrice. Les Boulocains seront conviés à ramasser les



déchets près de leur domicile quelques jours avant la date de l'événement. Le sac à ordure sera pesé le samedi 21 septembre à 11 h 30 à la Salle des Fêtes. Des lots

récompenseront l'objet insolite ramassé et le sac le plus lourd. Le détail du programme sera annoncé sur les supports de communication de la mairie fin août.



Près de 50 personnes ont participé cette année au voyage ANCV. Du 25 mai au 1^{er} juin, les bénéficiaires ont découvert le charme vendéen.



Budget primitif 2024, maintien d'un service public local de qualité

Ce 4 avril, le budget primitif 2024 a été adopté par le conseil municipal à l'unanimité. Ce budget est le reflet du Rapport d'Orientation Budgétaire, actant du débat mené lors du conseil municipal du mois de Mars.

Des dépenses de fonctionnement scrutées à la loupe

Dans un contexte encore inflationniste, l'objectif du budget primitif 2024 est de proposer un équilibre entre l'augmentation des coûts et les besoins de la collectivité, tout en suivant l'évolution mécanique de la masse salariale. Au cours de l'année, un suivi des consommations budgétaires des services permet une optimisation des dépenses pour un objectif clair : **maintenir un service public local de qualité en optimisant les ressources nécessaires pour y parvenir.**

Maintenir le rythme des investissements pour entretenir et améliorer notre patrimoine

Principaux investissements 2024

- ▶ Extension du cimetière : **650 000 €**
- ▶ Rénovation énergétique de l'école élémentaire : **1 000 000 €**
- ▶ Fonds de concours voirie : **300 000 €**

Ces fonds constituent un effort financier de la commune pour la réalisation de projets, au-delà des dépenses de la communauté des communes compétente en la matière.

Chiffre clé

Excédent de la section de fonctionnement au Compte Administratif 2023 :

1 583 024 €

**soit + 19 %
par rapport à 2022**

Les recettes de fiscalité locale

Il faut souligner que, comme depuis le début du mandat, la commune de Bouloc n'augmentera pas **les taux des impôts communaux qui resteront donc stables en 2024.**

Concretisation du projet de complexe culturel

Ce projet réunit la création d'une salle plurivalente et d'une médiathèque : **3 500 000 €**



Projet d'investissement 2024

Budget voté sans augmentation du taux de fiscalité

► Taxe habitation sur les résidences secondaires

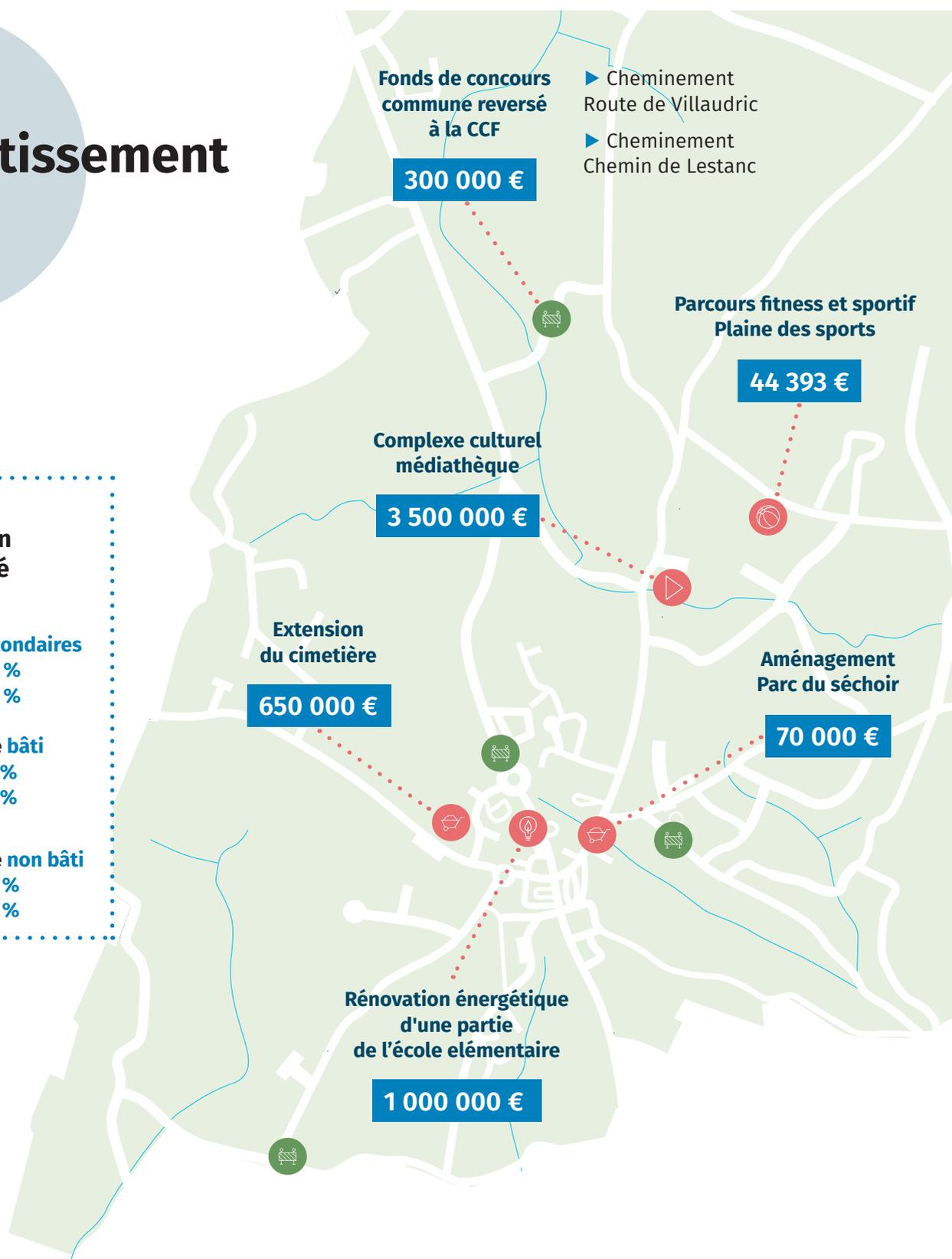
2023 _____ 20.32 %
2024 _____ 20.32 %

► Taxe foncière sur le bâti

2023 _____ 42.13 %
2024 _____ 42.13 %

► Taxe foncière sur le non bâti

2023 _____ 70.93 %
2024 _____ 70.93 %



Budget du CCAS

Le centre communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, plus autonome qu'un service municipal dont la mission est d'apporter un soutien aux personnes fragiles ou en difficulté. Il dispose de son propre budget financé par le budget principal.

En 2023, la subvention de la mairie de Bouloc s'élève à 89 711 €.



Les élus mobilisés face à la sécheresse

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'a pas été retenue pour notre commune pour l'année 2022. Alors que les canicules estivales assèchent les sols et fissures de nombreuses habitations, vos élus municipaux sont mobilisés pour que les demandes de reconnaissance soient prises en compte par l'État et que les habitations concernées puissent être reconnues par les assurances. Avec l'appui du député, qui s'est déplacé sur la commune le 12 avril dernier et a récemment réalisé une nouvelle intervention auprès du Gouvernement le 14 mai, des avancées viennent d'être annoncées...

Lors de cette visite, les élus ont constaté visuellement les dégâts causés par la

sécheresse (murs lézardés, carrelages éclatés, piscines fissurées, fosses septiques effondrées, etc.) et d'échanger avec eux sur leurs conséquences. Des photos ont été prises et une carte détaillée des demandes d'intervention a été dressée. Plus de 220 demandes ont été recensées par le service urbanisme de la mairie, témoignant de l'ampleur de la situation. Si la non-reconnaissance de catastrophe naturelle suscite déception et inquiétude, la détermination des différents élus commence à porter ses fruits.

En réponse aux interventions du député, le Gouvernement a annoncé assouplir les critères utilisés pour analyser l'intensité des épisodes de sécheresse et de réhydratation

des sols, survenus depuis le 1^{er} janvier 2024, avec une révision des critères quantitatifs permettant de qualifier de catastrophe naturelle une sécheresse.

Le Gouvernement a aussi validé la possibilité de reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans les communes pour lesquelles l'intensité des épisodes de sécheresse et réhydratation mesurée année par année n'est pas exceptionnelle, mais qui ont subi une succession anormale de sécheresses d'ampleur significative au cours des cinq dernières années. Il est également acté le fait qu'une commune pourra être reconnue dès lors qu'elle est limitrophe d'une commune qui réunit l'un de ces deux critères. Une circulaire unique regroupera l'ensemble des procédures.

Il est important de noter que si Bouloc est reconnu en état de catastrophe naturelle, cela permettra une prise en charge des dégâts par les assurances.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est une condition indispensable pour que les compagnies d'assurance indemnisent les sinistrés en prenant en charge les dommages. **Il est essentiel de redéposer chaque année en mairie votre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.** En cas de décision positive, le service urbanisme vous tiendra informé afin de pouvoir actionner les démarches auprès de votre assurance.



Cession d'un terrain rue Jean Jaurès

L'Établissement Public Foncier (EPFO) a récemment cédé un terrain Rue Jean Jaurès à l'Office Public de l'Habitat (OPH31), cession approuvée par délibération du conseil municipal.

Cependant, le projet a rencontré un obstacle inattendu. Des études ont révélé que les fondations du bâtiment principal,

qui comprend un pigeonnier traditionnel, sont insuffisantes pour en garantir la sécurité à long terme. La décision a été prise de démolir la structure existante et de la reconstruire à l'identique sur des fondations renforcées et sécurisées.

Les travaux de démolition et de reconstruction débuteront fin d'année.



Visite des logements route de vacquiers

En mai dernier, Serge Terrancle a rencontré les nouveaux arrivants de la résidence Parc de la Tuilerie située Chemin de Geordy. Chaque résident a été convié par le maire à un petit-déjeuner convivial. Ce moment d'échange a été propice à répondre aux questions des néo-Boulocains.

Les équipes de Promomidi et du bailleur social Toulouse Métropole Habitat (TMH) ont été reçues par le maire et son adjoint Gilbert Estampe. Jean-Baptiste Guieu, Directeur Général de Promomidi, a exprimé sa satisfaction de retrouver notre commune. Il y a 15 ans, l'aménageur avait réalisé son premier projet à quelques mètres de cette nouvelle résidence.

La matinée a été marquée par la visite d'un logement disponible. Philippe COUDERC, monteur des opérations de TMH a présenté les caractéristiques des habitations. Ce projet regroupe 29 logements au cœur d'un parc de plus de 12 000 m². La résidence respecte l'architecture de maison de village. Ce critère était indispensable pour la municipalité.

Le bailleur social vise principalement les familles avec des enfants. Ce choix est un avantage pour maintenir nos classes à l'école élémentaire.



Nouvelle récompense pour les services techniques

Les services techniques sont récompensés pour le fleurissement de la ville pour la deuxième année consécutive. Le Conseil Département de la Haute-Garonne et Haute-Garonne Tourisme ont attribué le Prix d'Encouragement à la ville de Bouloc en mars dernier.

Serge Terrancle, maire de Bouloc, et

Rémi Pérotin, adjoint au maire en charge du développement durable et de l'environnement, ont remis le diplôme d'honneur à notre jardinier Jean-Marc Castillo. Il est prévu de planter symboliquement un olivier sur la commune. La municipalité tient à remercier chaleureusement toute l'équipe pour son travail rigoureux.



Réalisation d'un cheminement route de Villaudric

Dans le cadre de sa politique d'extension des cheminements piétons en particulier pour sécuriser les déplacements des écoliers rejoignant les points d'arrêt des bus de transport scolaire, la municipalité a décidé la réalisation d'un cheminement piétonnier route de Villaudric, hors agglomération. Ce cheminement, d'une longueur d'environ 1 000 mètres, s'étendra du chemin des Brugues au niveau du numéro 1 548 route de Villaudric, côté des numéros pairs. Les entreprises attributaires sont FRONTON TP et SPIE BATIGNOLLES MALET, sous maîtrise d'œuvre de la communauté de Communes du Frontonnais. La durée prévue des travaux, qui ont débuté le 21 mai 2024, est de 4 mois. Le cheminement sera soit d'une largeur de 1,50 m avec

bande végétale de 80 cm et poteaux bois, soit d'une largeur de 1,80 m avec bordures et caniveaux suivant la largeur disponible. Le busage sera réalisé avec

des tuyaux drainants et le revêtement sera constitué d'un enrobé également drainant, ce qui permettra de capter 80% des eaux de pluie.



Création d'un giratoire zone Lafitte



Le projet consiste en la réalisation d'un carrefour giratoire au niveau de l'accès à la zone artisanale Lafitte, à l'intersection, hors agglomération, de la route de Fronton (RD4) et de l'allée de la Gravière. Il comprendra également un aménagement de l'allée de la Gravière jusqu'à l'entrée du chemin des Perrous. Cet ouvrage destiné à sécuriser les accès à la zone artisanale, en tenant compte de son extension à venir. L'entreprise attributaire est OMNI TRAVAUX sous maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes du Frontonnais. Le chantier a débuté le 13 mai 2024. La durée prévue des travaux est de 4 mois. La circulation durant le chantier se fera par 1/2 chaussée, en journée, sous alternat avec feux tricolores. Au total, environ 20 jours seront en alternat soit sur le RD4 soit sur l'allée de la Gravière. Pour la réalisation du tapis de la chaussée, la route sera barrée la nuit, au mois d'août, sur l'allée de la gravière, puis en alternat pour la réalisation sur la RD4.



Le fait que l'agglomération soit protégée par un système vidéo implique, selon la loi, que l'existence de celui-ci soit signalée à toute personne pénétrant dans notre village.

L'usage des cameras de vidéosurveillance pour un particulier

Nous rappelons que seules les autorités publiques (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.

Il n'est pas permis aux entreprises et aux établissements publics de filmer la voie publique. Ils ne peuvent filmer que les environs immédiats de leurs bâtiments et installations (la façade extérieure par exemple).

Les particuliers ne peuvent filmer que ce qui est à l'intérieur de leur propriété, par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin ou le chemin d'accès privé. Il leur est interdit de filmer

la voie publique, même pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

Toute personne autorisée par le propriétaire des lieux peut voir les images de sa propriété chez un particulier. Toutefois, il est important de ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées. Il est impératif de respecter le droit à l'image des membres de votre famille, de vos amis et de vos invités !



Réaménagement du chemin de Lestanc



Fermeture pendant les vacances d'été

Pendant la période estivale, la bibliothèque municipale sera fermée **du 6 au 19 août inclus**. Vous pouvez déposer vos livres à l'accueil de la mairie dans la caisse réservée.

Vous pouvez consulter le catalogue sur le site bibliotheque.mairie-bouloc.fr.

Rencontre d'auteurs

La bibliothèque municipale organise une rencontre d'auteurs le **mercredi 26 juin 2024 à 18 h 00**. L'équipe recevra les auteurs Christian Faurie et Marie-Laure Relin. Ils présenteront leur ouvrage sur l'aéronautique. Un verre de l'amitié conclura ce rendez-vous littéraire.

Partir en livre

Le festival national du livre "Partir en Livre" célèbre ses 10 ans ! Le thème de cette nouvelle édition est intitulé « Sports et Jeux ». Les animations des bibliothécaires seront guidées par ce clin d'œil aux Jeux Olympiques. La bibliothèque municipale organise des lectures et des jeux en plein air au Séchoir à Briques les 9, 12, 16 et 17 juillet. Les jeux en bois qui ont enchanté petits et grands l'année dernière seront de retour.

Les détails du programme seront disponibles sur le site bibliotheque.mairie-bouloc.fr.



Le coup de cœur cinéma de la bibliothèque

Pil

film d'animation de Julien Fournet

Il s'agit du dernier film en date du studio TAT Prod basé... à Toulouse ! Ce même studio à l'origine des célèbres « As de la jungle » ! Dans un décor médiéval, on découvre Pil, une jeune orpheline qui déploie avec ingéniosité des stratagèmes pour chaparder sa nourriture. Mais un jour, tout ne se passe pas tout à fait comme prévu... et la voilà embarquée dans une aventure dont les péripéties rocambolesques vous tiendront en haleine jusqu'à son dénouement.

L'animation 3D est incroyable, le rythme mené tambour battant et l'humour décapant. Un long-métrage qui ravira petits et grands ! Découvrez aussi sur la plate-forme les deux autres longs-métrages de TAT production : « Les as de la jungle » et « Terra Willy, planète inconnue ».



Ce film est à découvrir en se connectant sur le site de la Médiathèque Départementale numérique <https://media31.mediathèques.fr/>.

Il est possible de visionner gratuitement 2 films par mois en utilisant votre compte abonné. N'hésitez pas à demander de l'aide à vos bibliothécaires si vous ne connaissez pas ou si vous avez perdu vos identifiants et mot de passe. Explorez également toutes les autres ressources numériques disponibles sur la plateforme : livres numériques, bandes dessinées, presse, musique, formation...

Retour sur le "Café Bricol"



La bibliothèque municipale a mis en place en lien avec la Médiathèque Départementale un atelier pour lutter contre l'obsolescence programmée. Le premier « Café Bricol' » a eu lieu ce samedi 6 avril dernier à l'Atelier d'Art. Cet événement a été animé par l'association « Les Petits Débrouillards ». Les Boulocains ont apporté des objets du quotidien afin de réparer les dysfonctionnements.

Autour d'un café et des viennoiseries, les bénévoles ont donné des astuces pour redonner un nouveau souffle à leur matériel. Plus qu'un atelier de bricolage, ce rendez-vous favorise l'échange et crée du lien entre les habitants.



GILBERT ESTAMPE

Adjoint au Maire en charge de la commission
"Cérémonies"

Cérémonie des 80 ans de la Libération de la France

À cette occasion, le préfet de la Haute-Garonne Pierre-André Durand a décerné la « labellisation » aux commémorations de Bouloc et Villaudric. La préfecture reconnaît le devoir de mémoire organisé chaque année par nos deux communes.

Cette matinée commémorative aura lieu le samedi 24 août 2024.

La municipalité déposera une gerbe à la plaque commémorative située sur l'esplanade de Verdun en mémoire de l'arrestation, déportation et extermination de la famille juive Komornik.

Les commémorations continueront à la stèle des résistants lotois sur la route de Fronton à Bouloc. Rémy Cure, Charles Destruel, Edouard Marsaud et Philippe Poirier sont tombés sous le joug nazi le 21 août 1944 alors qu'il venait de participer à la Libération de Toulouse. À ce jour, nous n'avons pas la programmation détaillée de cette commémoration intercommunale.

Retour en images sur les événements



Journée de la Tonte



Maryka Laurent Lacombe est la grande gagnante de la deuxième édition de Croust'à Bouloc



Cuvée d'Artistes



Transhumance



Forum des associations

Le Forum des associations de Bouloc aura lieu le samedi 7 septembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 au complexe sportif (110 route de Villaudric).

Ce rendez-vous incontournable de la rentrée est l'occasion de découvrir de nouvelles activités à faire sur la commune. Les bénévoles seront très heureux d'échanger et de partager leur passion. Les visiteurs auront la possibilité de s'inscrire ou de s'informer tout au long de l'après-midi. Bouloc a plus de 50 associations actives dans divers domaines.

Les vide-greniers de la rentrée

En cette rentrée scolaire, on vide les placards et les greniers pour faire place à du nouveau.

► L'association Joie de Vivre organise un vide-dressing le dimanche 15 septembre 2024 de 09 h 00 à 17 h 00 à la Salle des Fêtes. Le mètre linéaire est de 4€ à l'extérieur et de 6,90€ à l'intérieur avec table fournie.

Les inscriptions s'effectuent auprès de la présidente Renée Clavié au 06 74 99 32 32.

► Les objets et bibelots se vendent au vide-greniers de la FCPE.

Reporté en avril dernier, l'événement aura lieu le dimanche 22 septembre à la Salle des Fêtes. Des animations pour enfants seront prévues toute la journée. Les bénéfices récoltés serviront à accompagner les écoles communales dans leurs actions.

Pour s'inscrire, vous devez contacter la FCPE au 06 77 29 86 85.

Fête locale de Bouloc

Cette année, le Comité des Festivités de Bouloc (C.O.F) organise la fête locale du 12 au 15 juillet 2024 sur l'Esplanade de Verdun.

Programme :

► **Vendredi 12 juillet à 22 h 00 :**

Ouverture de la fête avec l'orchestre Maxime Lewis suivi d'un feu d'artifice tiré à 22 h 45 au Complexe Sportif par F.C Pyro

► **Samedi 13 juillet à 14 h 30 :**

Concours de pétanque avec

l'association "Le Cochonnet Boulocain", en doublette formée de 4 parties (10€ l'équipe)

22 h 00 : Dancefloor géant avec le DJ Live Ultranight + Soirée Mousse

► **Dimanche 14 juillet :**

11 h 00 : Messe à l'église de Bouloc

12 h 00 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts suivi d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes

22 h 00 : Orchestre Omega

► **Lundi 15 juillet :**

La fête continue avec les attractions et animations foraines sur l'esplanade de Verdun, place de la République et place de la Résistance.

La fête se termine par une soirée DJ.

Bourse multi-collections

Pour clôturer la saison, le Club Philatélique de Bouloc organise sa traditionnelle bourse multi-collections le dimanche 30 juin 2024, de 09 h 00 à 17 h 00, au Complexe Sportif. Plus de 30 exposants mettront en avant de magnifiques collections diverses et variées : timbre-poste, vieux courriers, cartes postales, anciens calendriers, monnaies, souvenirs historiques, des cartes Pokemon...

Chercher, discuter des prix, choisir... Tout cela fait partie du jeu ! Vous serez ravi de

repartir avec « une perle » qui sera ajoutée à vos collections. Les adhérents de l'association présenteront une exposition entièrement réalisée par leurs soins. Chaque enfant de moins de 12 ans pourra remplir un billet de tombola gratuitement, ce qui lui permettra de gagner un lot de timbres s'il est tiré au sort. L'entrée est gratuite. L'équipe espère vous voir nombreux !

Contact : Béatrice Salesses

06 32 08 39 58 / 97clph@free.fr



Alexandre Ferrand, ceinture noire de judo



Alexandre Ferrand s'est vu attribuer la ceinture noire le 4 avril dernier au Dojo de Bouloc. Ce titre symbolise la maîtrise et l'expertise dans cet art ancestral. Julien Dalod, figure respectée dans la communauté du judo, a orchestré la cérémonie de remise avec solennité et émotion.

Cette ceinture noire est le fruit de longues années de travail acharné, d'entraînements intensifs, de sacrifices et de persévérance. Son évolution sur le tatami témoigne de sa force mentale et de son engagement indéfectible envers son art.

Julien Dalod, son mentor et guide pendant toute cette aventure, a souligné avec fierté les qualités exceptionnelles d'Alexandre. Aujourd'hui, cette distinction lui permet de transmettre des connaissances et de partager son expérience avec les générations à venir de judokas.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour les défis à venir, en étant persuadés qu'il saura briller au sein de son club et de son art.

Les Petits Frères des Pauvres



L'association Petits Frères des Pauvres développe une antenne sur le secteur Bouloc/Fronton. Le maire Serge Terrance a reçu l'équipe en mars dernier aux côtés de Béatrice Cézerac, adjointe au maire en charge du social et Nathalie Chanabé, responsable du service social. Les bénévoles luttent contre l'exclusion de personnes âgées souffrant de solitude et de précarité. Par leurs actions, ils apportent du réconfort et du soutien en organisant des visites à domicile, des rencontres et des sorties. L'association recherche activement des bénévoles afin d'assurer leurs objectifs.

Vous pouvez contacter Florence Fittere, coordinatrice de Développement Social, par téléphone au 07 56 30 00 46 ou par mail à florence.fittere@petitsfreresdespauvres.fr.

Carnet noir : hommage à Jacques Vidart

Le Boulocain Jacques Vidart nous a quittés le 21 mai dernier. Il était très engagé au sein de l'Association des Recherches Historiques de Bouloc. Aux côtés de son épouse Michèle, disparue en 2018, ils ont ravivé l'histoire de notre commune au cours des siècles. Ils ont effectué d'importantes recherches dans les archives départementales de la Haute-Garonne. Ils ont aussi étudié le parcours et le destin des « Morts pour la France » pendant la Première Guerre mondiale. Jacques Vidart a maintenu son engagement au club des aînés en tant que trésorier.



Conjointement avec le bureau et les membres de la Joie de Vivre, la municipalité présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Jacques.



Rencontre d'entreprises de la Zone Pythagore

Le maire Serge Terrance a rencontré des entreprises de la Zone d'activités Pythagore aux côtés des élus Rêmi Pérotin, Gilbert Estampe et Sabrina Lanes. Les acteurs économiques ont présenté respectivement leurs activités. La proximité aux accès autoroutiers est un atout pour le développement de leur entreprise. Les élus ont pris en compte leurs attentes et leurs besoins. Sabrina Lanes, référente du Groupe Vie Économique, a rappelé les différents outils mis à leur disposition. Il y aura d'autres visites prochainement à Pythagore ainsi que dans toute la commune.



Petit-déjeuner "Vie Économique"

Le groupe « Vie Économique » convie les entreprises boulocaines à un petit déjeuner le jeudi 4 juillet 2024 à 08 h 00 à la Salle des Fêtes de Bouloc. La municipalité organise deux rendez-vous annuels afin de favoriser les échanges entre les acteurs économiques de la ville.



Le flocage du nouveau véhicule

La municipalité a renouvelé sa collaboration avec la société Infocom pour l'utilisation d'un véhicule électrique destiné aux agents municipaux. Cet utilitaire est principalement utilisé par le service technique pour les déplacements quotidiens sur la commune.

Début avril, la société Infocom a appliqué un nouveau flocage aux couleurs des partenaires associés. Dix-sept annonceurs du secteur économique du Frontonnais ont participé au financement du véhicule cette année. Leur engagement contribue à la transition écologique de notre parc automobile.

En s'engageant dans ce partenariat, la municipalité soutient le tissu économique local en leur offrant une plus grande visibilité sur la commune. Une soirée d'inauguration a eu lieu le 23 mai dernier à la Maison des Associations en présence des annonceurs.





JEAN-PIERRE ROUANET

Adjoint au Maire en charge de la commission "Circulation, stationnement, sécurité, déplacements, espaces verts, réseau pluvial et embellissement"
Membre de la Commission "Développement économique" (CCF)

Cocon de douceur

Infirmière puéricultrice diplômée depuis 11 ans, Élodie exerce principalement en néonatalogie. Elle a à cœur de vous accompagner avec bienveillance dans votre parentalité. À domicile ou en cabinet, elle propose différentes prestations : bain des merveilles, massage bébé, réflexologie plantaire pédiatrique,



accompagnement du sommeil. Ces soins de bien-être vous permettront de profiter d'une parenthèse de douceur.

L'info en +

06 04 51 65 49
cocondedouceur31@gmail.com
Instagram : cocon_de_douceur31

Maureen Dole photographe

Maureen Dole, photographe professionnelle depuis 5 ans, vous accueille dans son studio à Bouloc ou en extérieur dans le Frontonnais pour vous offrir une expérience mémorable. Elle est spécialisée dans l'univers de la grossesse et de la naissance, avec un style mode/artistique. Elle assure un suivi personnalisé de A à Z. Maquilleuse professionnelle

diplômée, elle propose la mise en beauté lors des séances photo. Cette année, une nouveauté vient s'ajouter aux services : la prise de photo d'iris.



L'info en +

06 60 18 61 24
https://maureendole.fr

Émilie Malpuech

Situé au 1 rue du Vigé, l'hypnothérapeute Émilie Malpuech accompagne les Boulocaïns dans la gestion des émotions : anxiété, stress, phobies, troubles du comportement... Elle vous guide pour trouver vos ressources et surmonter vos peurs. Elle s'adresse aux enfants, aux adolescents, aux parents confrontés à des difficultés parentales et périnatales, ainsi qu'aux adultes. Les séances ont lieu dans un environnement



bienveillant, sécurisé et sans jugement.

L'info en +

06 51 19 13 32
emiliemalpuech.fr

Dom store

Située au 109 impasse Thalès, l'entreprise DOM STORE est spécialisée dans la vente d'équipements de domotique pour les professionnels et les particuliers. L'équipe commercialise des produits pour assurer votre sécurité : alarme contre les intrusions, caméra connectée, vidéosurveillance, interphonie connectée... La vente est accompagnée par les services suivants : démonstration sur rendez-vous, programmation « Installation

DOM store
La boutique de l'habitat intelligent



Prête à poser », formation sur l'utilisation des systèmes.

L'info en +

05 61 70 90 35
contact@dom-store.fr
dom-store.fr

L'Atelier du carrelage

Installée au 109 impasse Thalès, l'Atelier du Carrelage présente un large choix de carreaux pour vos projets intérieurs ou extérieurs. Toutes sortes de matériaux aux formats différents sont proposées à la salle d'exposition de la zone Pythagore. L'équipe vous conseillera dans une atmosphère agréable et

détendue. Leur priorité est de fournir des produits de haute qualité et un service fiable.



L'info en +

06 26 66 73 40
latelierducarrelage31.com

Électricité Générale Occitanie

Située à la zone Pythagore, l'entreprise Électricité Générale Occitane garantit la fiabilité de leurs installations électriques. L'équipe de techniciens réalise les travaux d'électricité générale. Les prestations couvrent également l'installation de systèmes de climatisation réversibles et gainables, d'alarmes, de contrôle

d'accès, de système domotique, de réseaux informatiques, etc. Ce sont des électriciens compétents et expérimentés à votre service.



L'info en +

09 74 56 98 89
ego31.fr

Si Bouloc m'était conté...



Le lavoir

Par l'Association "Joie de Vivre",
section "Histoire et Patrimoine"

Le lavoir de Bouloc, à l'origine une source, est devenue une fontaine anciennement appelée « Lo Fount Grande ». Au moment de sa création, elle sert d'abreuvoir et de lavoir..

Située chemin Saint-Pierre, cette fontaine est la plus importante de Bouloc.

Son écoulement est continu, grâce à une source qui coule en permanence et alimente la fontaine et bassins, été comme hiver. L'eau se déverse dans un petit ruisseau « le Cardillou » qui se jette dans le Girou.

1814

Des crédits sont votés pour des réparations urgentes.

1937

La toiture est réparée et la municipalité achète deux bancs à laver.

Ces bancs servent aux femmes à savonner le linge pour ensuite le

mettre à égoutter après rinçage dans l'eau de la fontaine. En même temps, elles papotent joyeusement et échangent les nouvelles du village. Le lavoir représente un lieu important pour ces femmes.

Peu après les années cinquante, le lavoir tombe dans l'oubli suite à l'arrivée de l'eau po-table dans les foyers.

1978

L'eau du lavoir est déclarée non potable.

1991

Une importante restauration est engagée pour assurer la pérennité du bâtiment.

2012

La municipalité procède à une réfection de la couverture du lavoir.



EXPRESSION MAJORITAIRE

Certains préfèrent utiliser les tribunes politiques de votre bulletin municipal pour annoncer leurs ambitions et leurs candidatures aux prochaines élections municipales. Celles-ci n'auront lieu que dans près de 2 ans, vos élus de « Bouloc ensemble » continuent à mettre toute leur énergie au service des projets choisis en commun, à votre service.

Vous souvenez-vous de tout ce que vous avez pu faire en près de 2 ans ? Pour une commune aux nombreux enjeux et à l'emplacement stratégique sur le territoire du frontonnais comme l'est Bouloc, 18 à 20 mois de travail peuvent permettre de faire avancer beaucoup de choses et de concrétiser de nombreuses attentes, tant en termes de vie sociale que de réalisations.

Une telle période peut même être l'occasion de concrétiser des projets qui, par le passé, ont pu semer la discorde. Ainsi, nous avons commencé à travailler sur l'aménagement de l'Esplanade de Verdun. Trois réunions ont été tenues par le bureau d'étude « Axe infra » et vos élus en présence des commerçants de l'Esplanade, des riverains et de l'association CDCV. Une première réunion publique s'est également déroulée au mois de mai. Par le

passé, cette Esplanade de Verdun était un lieu de rassemblement et de souvenir pour nos anciens. Demain, elle sera toujours notre Esplanade, un lieu de vie et de rencontre répondant aux attentes d'un village préservé de 5000 habitants. Un endroit où l'on peut circuler de manière douce, s'arrêter faire ses courses ou se restaurer, ou encore partager un moment de tranquillité.

Cette fin d'année 2024 sera marquée par la mise en place de réunions de quartiers. Ces moments privilégiés seront l'occasion de vous donner la parole. Ces rendez-vous permettront d'aborder, avec le maire et l'équipe majoritaire, les thématiques qui vous tiennent à cœur, pour des choses qui pourraient améliorer votre quotidien comme celui de vos voisins.

Un mandat municipal est guidé par les projets muris durant une campagne. Il est ensuite soumis aux impératifs qui se présentent en rapport avec l'actualité ou les constats effectués. Mais il peut (et même doit !) être nourri au fil des mois par de nouvelles propositions.

L'écoute, l'échange et le vivre ensemble ne se décrètent pas. L'engagement et l'implication locale non plus. Il s'agit d'un intérêt naturel que tout un chacun peut porter aux autres par le biais de l'organisation d'événements,

du travail sur des réalisations publiques et bien évidemment du bénévolat associatif.

La commune ne serait rien sans le dynamisme de la vie associative. L'engagement des bénévoles, qu'ils soient actifs, retraités, étudiants ou à la recherche d'un nouveau défi, est un précieux pilier de la vie de notre cité. Elus ou habitants, il nous appartient de partager les moments qui nous sont proposés par la grande communauté de ceux qui donnent de leur temps pour nous divertir, nous cultiver, nous faire bouger, et toujours, nous enrichir.

Serge Terrance,
pour « Bouloc ensemble »

EXPRESSION MINORITAIRE

Luttons ensemble contre le frelon asiatique !

Arrivé en 2004 sur le territoire français, cet insecte nuisible ne fait que se développer depuis. Il représente un grand danger pour la biodiversité (notamment les abeilles) et il peut piquer douloureusement s'il est dérangé.

Le frelon asiatique est donc bien installé dans notre commune et il est important d'agir de façon collective pour limiter sa propagation en piégeant les reines au printemps, en signalant les nids que vous voyez et en installant des pièges à appât spécifique en automne.

1) Le reconnaître ?

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNEZ SA PRÉSENCE !**

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?

Vespa Velutina (Frelon Asiatique) : Tête noire et visage orangé, Thorax noir, Extrémité des pattes jaune, Abdomen noir avec une large bande orangée.

Vespa Crabro (Frelon Européen) : Tête rousse et visage jaune, Thorax noir et roux, Abdomen jaune avec des dessins noirs, Pattes rouges.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

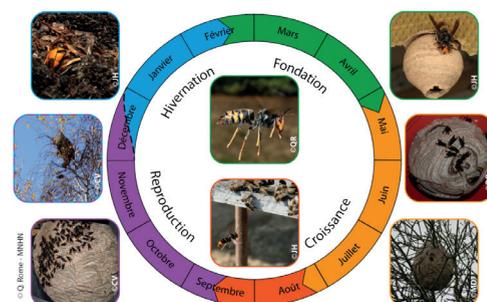
En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

2) Que faire ?

Si le nid est sur le domaine public : prévenir la mairie et/ou la communauté de communes. Si le nid est sur le domaine privé : prévenez le propriétaire. S'il est sur votre propriété, contactez une société spécialisée qui interviendra. Pour trouver des professionnels, consultez les pages jaunes (recherche : désinsectisation, Bouloc 31).

Le groupe minoritaire
Bien vivre à Bouloc



RÉUNION PUBLIQUE

Participez à l'aménagement de l'Esplanade de Verdun !

Faites part de vos propositions

MERCREDI **26 JUIN 2024**
À 20 H 00

Salle des Fêtes de Bouloc

Votre avis compte !

